



PROGRAMME DE FORMATION

Classe virtuelle / Dispositif Censi-Bouvard, loueurs en meublés, quelle fiscalité pour le tourisme ?

(référence F70-CV)

Objectifs

- Décrypter l'actualité législative et jurisprudentielle
- Comprendre la réglementation fiscale et savoir s'en servir
- Connaître les différentes fiscalités sur le tourisme

Public

Responsables d'opérations, DAF-RAF, chefs de projet en collectivités locales

Prérequis

Intervenir dans le cadre de projets de redynamisation de territoires

Méthodes et support

La classe virtuelle permet de recréer, à distance, une salle de classe réelle. Concrètement, chaque participant se connecte à une plateforme en ligne à l'aide d'un lien de connexion qui lui est préalablement transmis. Il rejoint alors, en ligne, le formateur et les autres participants. Le déroulement de la classe virtuelle alterne présentation théorique et activités pédagogiques interactives (sondages, quiz, mur participatif ...). Chacun a la possibilité d'échanger, de partager et de poser des questions. Un support de cours est mis à disposition des participants.

Durée

0,20 jour(s)

1:30 heures

Informations complémentaires

Intervenant : Consultante fiscaliste – SCET

Horaires de programmation : 14h00 à 15h30

A noter: Afin de participer pleinement à la session, nous vous conseillons de vous isoler dans un bureau et vous recommandons d'utiliser un ordinateur équipé d'une webcam

Organisation :

– Contact : halima.houari@scet.fr ; tél : 01 53 44 06 42

– Formation en présentiel dans une salle équipée (écran vidéo, paper-board) à la SCET ou chez un prestataire spécialisé ERP (Etablissement Recevant du Public)

www.scet-formation.fr

SCET - 52, rue Jacques Hillairet 75612 PARIS cedex 12

SA au capital de 26 608 000€ RCS Paris 562 000 349 SIRET 562 000 349 02188

SCET Formation - Tél. : + 33 (0) 1 53 44 06 14 ou 06 42 – courriel : formation@scet.fr

Activité enregistrée sous le n° 11754199575 auprès du préfet de la région Ile-de-France - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat





Suivi et évaluation :

- Suivi de l'action (questionnaire préalable, feuille de présence, ...)
- Evaluation des résultats (évaluation de l'acquisition des connaissances par le stagiaire) : via un questionnaire en ligne (Formaeva)

Accessibilité aux personnes handicapées : SCET Formation est particulièrement sensible à l'accessibilité de ses formations à tous et à l'intégration des personnes en situation de Handicap. Contactez-nous afin d'étudier les alternatives possibles.

Pour tout renseignement complémentaire : formation@scet.fr



Contenu

Fiscalité des locations meublées saisonnières:

- Imposition des revenus,
- Cotisation foncière des entreprises (CFE),
- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE),
- Taxe d'habitation,
- Contribution à l'audiovisuel public

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) des locations meublées saisonnières, des résidences de tourisme Taxe sur les logements vacants

Dispositif Censi-Bouvard:

- Les résidences de tourisme écartées du dispositif.
- Quelles conséquences sur le marché ?